

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOUS-PRÉFECTURE DE BEZIERS

Commune de Boujan-sur-Libron

Réserve foncière - Secteur UD

Le projet de réserve foncière - Secteur UD présenté par la mairie de Boujan-sur-Libron, maître d'ouvrage, est soumis à l'enquête publique conjointe préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet sus-mentionné et la cessibilité des parcelles nécessaires au-dit projet.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Boujan-sur-Libron.

Monsieur Jean JORGE, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie (12 rue de la mairie – 34760 Boujan sur Libron) pendant **19 jours consécutifs, du lundi 13 novembre 2017 à 09h30 au vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18h00 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - le samedi de 09h00 à 12h00) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, avant la clôture de l'enquête, par écrit à l'adresse suivante :

M. Jean JORGE, commissaire enquêteur

Enquête Publique conjointe DUP – Parcelaire

Mairie de Boujan-sur-Libron

12, rue de la Mairie

34760 – Boujan sur Libron.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations et propositions du public en mairie de Boujan-sur-Libron aux dates et heures suivantes :

Le lundi 13 novembre 2017 de 09h30 à 11h30 (ouverture de l'enquête)

Le jeudi 23 novembre 2017 de 09h30 à 11h30

Le vendredi 1^{er} décembre 2017 de 15h00 à 18h00 (fin de l'enquête : 18h00)

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Le public peut communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

reserve-fonciere.boujan@laposte.net

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Perrine SERVEL, DGS, Mairie de Boujan-sur-Libron.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.